

Convocation du **24/06/2025**
Publication le **02/07/2025**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **33**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **15_300625**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre l'EPAGE HuCA et la Ville d'Aubagne pour la réalisation des travaux de réaménagement des berges de l'Huveaune, secteur centre-ville/équipements sportifs.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Cécile BOURGUIGNON (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémie PANGOURASSOU), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°15_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Monsieur Pascal AGOSTINI rapporte :

La convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre l'EPAGE HuCA et la Ville d'Aubagne pour la réalisation des travaux de réaménagement des berges de l'Huveaune, secteur centre-ville/ équipements sportifs a été approuvée par délibération du Conseil Municipal le 26 Juin 2023.

Pour rappel, les aménagements à mener sur la zone consistent à :

- Revitaliser, valoriser les berges et redonner au cours d'eau sa fonctionnalité écologique ;
- Redonner de l'espace au fleuve, en reconstituant sa ripisylve ;
- Aménager un parc de centre-ville maintenant les activités sportives actuelles, offrant des espaces de promenades « vertes », de cheminements doux et de détente au bord de l'Huveaune ;
- Diminuer la vulnérabilité aux inondations des riverains du secteur concerné.

Après discussions avec les associations environnementales et des collectifs de citoyens aubagnais, l'EPAGE HuCA a relancé une concertation qui a permis d'ajuster le périmètre d'intervention. Il a ainsi été décidé de réaliser dans un premier temps les travaux sur la partie amont du parc, sur un linéaire de 300 mètres linéaires. De plus, il a été intégré au programme de travaux l'aménagement paysager du bassin de la botte un ouvrage initialement impacté par les travaux avant cette phase de concertation, en lien avec une meilleure infiltration de l'eau et la mise en œuvre de plantations.

En conséquence, les montants prévisionnels des travaux ont été ajustés et le plan de financement a été réévalué.

Dans la délibération du 26 Juin 2023 le montant global du projet était estimé à 3.561.000 euros HT :

Nature	Coût euros HT	Coût TTC
Part estimative des travaux "gemapi" ou assimilés - de compétence EPAGE HuCA	2 538 000 €	3 045 600 €
Part estimative des travaux "complémentaire à la Gemapi et aménagement de l'espace public gemapi" : de compétence Ville d'Aubagne	1 023 000 €	1 227 600 €
Total	3 561 000 €	4 273 200 €

Les travaux hors GEMAPI relevant des compétences de la Commune font l'objet de subventions de la

part des partenaires financiers à savoir :

- Agence de l'eau RMC90.000 HT

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_15-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025



Délibération n°15_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

- Conseil Départemental 13 624.000 HT

- EPAGE HuCA83.100 HT

Total797.100 HT

-Ville d'Aubagne 225.900 HT

Suite à la notification de l'entreprise de travaux et à la mise à jour du programme de travaux, le coût actualisé du projet global porté par l'EPAGE est désormais estimé à 2.605.000 euros HT :

Nature	Cout euros HT	Cout TTC
Part estimative des travaux "gemapi" ou assimilés - prise en charge EPAGE HuCA	1 554 000,00 €	1 864 400,00 €
Part estimative des travaux "complémentaire à la Gemapi et aménagement de l'espace public gemapi" : de compétence Ville d'Aubagne	1 051 000,00 €	1 261 000,00 €
Total	2 605 000,00 €	3 126 400,00 €

Les travaux hors GEMAPI relevant des compétences de la Commune font l'objet de subventions de la part des partenaires financiers à savoir :

- Agence de l'eau RMC 90.000 HT

- Fonds vert (subvention allouée à l'EPAGE) :139 000 € HT

- Conseil Départemental 13 (subvention allouée à la Ville d'Aubagne au titre de la mobilité et des aménagements paysagers) :472 400 € HT

- Conseil Départemental 13 (subvention allouée à la Ville d'Aubagne pour la désimperméabilisation) :122 400 € HT

- EPAGE HuCA :137 500 € HT

Total :961 300 € HT

- Ville d'Aubagne :89 700 € HT

Ces modifications conduisent à l'élaboration d'un avenant portant sur l'évolution du programme de travaux et du volet financier (projet annexé à la présente délibération).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_15-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025



Délibération n°15_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique,

VU la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre l'EPAGE HuCA et la Ville d'Aubagne pour la réalisation des travaux de réaménagement des berges de l'Huveaune, secteur centre-ville/ équipements sportifs approuvée par délibération du Conseil Municipal le 26 Juin 2023,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de transférer temporairement à l'EPAGE HuCA la maîtrise d'ouvrage des travaux « hors GEMAPI » dans le cadre du projet de réduction de la vulnérabilité, de sécurisation et de la valorisation des berges de l'Huveaune entre l'Espace des Libertés et le parking de la Californie,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'avenant à la convention, ci-annexé, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aubagne et l'EPAGE HuCA en vue de la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité, de sécurisation et de la valorisation des berges de l'Huveaune entre l'Espace des Libertés et le parking de la Californie ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

ADOpte A LA MAJORITE

CONTRE : 9

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_15-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2025

